



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux Droits de l'Homme au Burundi :

« Les imbonerakure source des malheurs des Burundais. »

Période du mois de décembre 2018.

Plan du présent rapport.

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **SITUATION CARCERALE.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

- **INTRODUCTION.**

La crise politico sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue à alimenter les violations des droits de l'homme et le peuple burundais qui aspire à un état de droit en paie le prix.

En effet, le forcing de Pierre NKURUNZIZA à un mandat illégal continue à plonger le pays dans un cycle infernal de violences. Depuis, de nombreux cas de violations de droits de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service de Renseignement associés aux imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme.

Dans le présent rapport, la majorité des cas de violations des droits de l'homme sont commises par les imbonerakure et cela en toute impunité. Et ceux-ci sont retrouvés même dans les lieux de détention telles les prisons où ils torturent à leur aise les prisonniers politiques dans la plupart des cas.

Pour sortir de ce cycle infernal de violations massives des droits de l'homme, un retour à l'Etat de droit s'impose obligatoirement. Mais malheureusement, aucune initiative du côté du gouvernement de Bujumbura n'est pas pour aujourd'hui ou demain. Par contre, des signes précurseurs sont constatés laissant voir que le retour de la paix est loin d'être envisagé : on citerait en passant l'armement des imbonerakure, leurs multiples entraînements, les discours haineux des politiciens, sans oublier les diverses provocations de notre voisin le Rwanda.

Malgré cela, l'ACAT continuera à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à chercher au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, **dix-neuf(19)** cas d'assassinats, **quatre(4)** cas de disparitions forcées, **vingt-trois(23)** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **sept(7)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **trois (3)** cas de torture, et **trois (3)** de viols ont pu être répertoriés.

I. CAS D'ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.

Les phénomènes d'assassinats et des disparitions forcées deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant la campagne et au-delà même du referendum sur l'amendement de la Constitution.

Ainsi pour cette période du mois de décembre 2018, l'Acat-Burundi a pu répertorier, **dix-neuf(19)** cas d'assassinats, **quatre(4)** cas de disparitions forcées.

1. Caporal GASORE Adolphe, un militaire ex- fab (l'ancienne appellation de l'armée régulière avant l'intégration des rebelles) du camp KAYANZA, est introuvable depuis le 28 novembre 2018 après qu'il ait été enlevé par le responsable du service de renseignement dans la province de KAYANZA. Deux jours après son enlèvement, l'état-major général a annoncé que le caporal Adolphe a été radié définitivement de l'armée. Selon les informations en notre possession, l'état-major le soupçonne d'avoir franchi la frontière et s'est rendu au Rwanda mais ses collègues de travail affirment que ces accusations ne sont qu'un montage et s'inquiètent pour sa sécurité.
2. En date du 05 décembre 2018, quatre (4) corps en état de décomposition ont été découverts sur la colline de RUHEMBE de la zone de NDORA dans la commune de BUKINANYANA, province de CIBITOKÉ, par des gardes forestiers. Des sources militaires soupçonnent que les victimes seraient des orpailleurs qui cherchaient de l'or dans la réserve naturelle de la KIBIRA frontalière avec le Rwanda. Un habitant de la localité précise que le chef de zone de NDORA en collaboration avec les forces de l'ordre et des IMBONERAKURE (jeunesse du parti au pouvoir) ont immédiatement enterré ces corps sans que des enquêtes ne soient diligentées pour identifier ces corps et les présumés auteurs de cet assassinat
3. En date du 06 décembre 2018, NDAYISHIMIYE Jean de Dieu résidant en zone RUKARAMU de la commune MUTIMBUZI, province Bujumbura a été arrêté par les militaires de la position de KIGWATI 2. Les habitants de cette localité affirment avoir vu le responsable du service national de renseignement en province de Bujumbura, Gérard NDAYISENGA connu à MUYINGA pour torture et assassinat d'opposants, l'embarquer dans son véhicule vers une destination inconnue. La famille de la victime demande que ce responsable du SNR puisse lui montrer là où il a mis NDAYISHIMIYE puisqu'elle a cherché dans tous les cachots, en vain.
4. En date du 10 décembre 2018, Siméon NKAZAMIHIGO, un habitant de la colline MURAMBA dans la commune et province de KIRUNDO, a été assassiné égorgé par des personnes non encore identifiées. D'après notre source, Siméon a été attaqué en cours de route vers 20h alors qu'il rentrait d'un bistrot situé dans la localité dite KUMABUYE. Il était en compagnie de sa belle-sœur. Ils ont été arrêtés par des personnes non encore identifiées. Ces derniers se sont rués sur Siméon et l'ont découpé à la machette. Sa belle-sœur a pu s'échapper. Siméon NKAZAMIHIGO était membre du parti d'opposition FRODEBU NYAKURI et venait de sortir de la prison de Ngozi où il était détenu pour des mobiles politiques. Ces sources ajoutent aussi que ces derniers jours, feu Siméon NKAZAMIHIGO subissait des menaces de la part des IMBONERAKURE. Ces derniers lui exigeaient d'adhérer au parti CNDD FDD. La famille du défunt demande que les enquêtes soient faites pour que les auteurs soient traduits en justice
5. En date du 10 décembre 2018, un corps sans vie de NGENDABANKA Salvator, a été retrouvé mort sur la colline KIBATI dans la zone de MASANGO, de la commune BUKINANYANA, province de CIBITOKÉ. Les circonstances de ce meurtre ne sont pas encore élucidées selon la police, mais elle pense à un crime. Ses voisins pensent que l'assassinat

est lié à des mobiles politiques. Sa famille demande des enquêtes pour connaître les auteurs de ce crime. Le commissaire communal a indiqué avoir entamé les enquêtes et que deux personnes ont été arrêtées.

6. En date du 12 décembre 2018, un sous-officier de l'armée burundaise, madame INAMAHORO Jeanne a été enlevée par des inconnus lorsqu'elle rentrait de son service. Cela s'est passé en plein centre-ville de Bujumbura. La victime travaillait comme infirmière à la marine burundaise.
7. En date du 13 décembre 2018, un corps sans vie d'un homme ligoté a été découvert sur la rivière NDURUMU séparant la commune BUHIGA et la commune de BUGENYUZI dans la province de KARUZI. Selon les habitants de cette localité ce corps a été vite enterré sur ordre de l'administrateur de BUHIGA et du commissaire provincial à KARUZI
8. En date du 16 décembre 2018, le caporal NTAKIRUTIMANA Dieudonné, un ex- militaire dans la Force Armée Burundaise, a été découvert par des passants en état d'agonie dans la rivière NYABAGERE qui sépare la zone CIBITOKÉ et la zone NGAGARA en Mairie de Bujumbura. La victime a été transportée à l'hôpital Médecin Sans Frontière (MSF) sis au quartier KIGOBÉ de la zone NGAGARA mais après quelques heures il a rendu son âme. Les informations en provenance de sa famille indiquent que la mort de NTAKARUTIMANA Dieudonné alias NTAKI suscite beaucoup d'inquiétude car elle ne sait pas ceux qui l'ont tué. Certaines personnes de sa famille pensent qu'il serait accusé d'être un ex FAB. Sa famille demande des enquêtes pour que ceux qui l'ont tué soient punis conformément à la loi.
9. En date du 19 décembre 2018, un corps sans vie décapité de KIBERETSE Abraham a été retrouvé dans la commune de MPANDA, province BUBANZA, sur la transversale 11 de la colline NYAMABERE. Selon les informations policières, quatre (4) personnes se seraient introduites au domicile de la victime et ils ont emporté sa tête. La famille du défunt est dans la désolation et parle d'un crime ignoble. Elle réclame justice. L'administration et la police affirment avoir entamé des enquêtes et que cinq (5) suspects ont déjà été arrêtés. Ils sont tous détenus au cachot de la police judiciaire de MPANDA.
10. En date du 19 décembre 2018, des inconnues ont lancé deux grenades au domicile de Jean Claude RUBERINTWARI situé sur la colline KAVOMO de la commune et province KIRUNDO. Selon notre source, au cours de cette attaque, l'épouse de Jean Claude RUBERINTWARI ainsi que trois de ses enfants ont trouvé la mort tandis que trois autres ont été blessés et se font soigner actuellement à l'hôpital de KIRUNDO. L'administration précise que les soupçons de la sorcellerie seraient à l'origine de cet assassinat. Un ancien militaire a été arrêté pour des raisons d'enquêtes.
11. En date du 19 décembre 2018, le brigadier Donatien œuvrant sur la position qui se trouve dans la zone RUHORORO commune de MABAYI province de CIBITOKÉ à la frontière Rwando-Burundaise, est introuvable. Il a quitté son lieu de travail en tenue de service avec son arme après avoir répondu à un appel téléphonique de deux (2) IMBONERAKURE (jeunesse affiliée

du parti CNDD-FDD) connus sous le noms de NDAYISENGA et MOUSA lui parlant qu'il y a une personne qui veut vendre des marchandises au Rwanda. Les informations en provenance de la localité de RUHORORO indiquent que ce policier n'était pas en bon terme avec ses supérieurs et des IMBONERAKURE. Il serait accusé de permettre aux habitants de CIBITOKÉ d'aller vendre leurs produits agricoles au Rwanda.

12. En date du 23 décembre 2018, un corps d'un jeune homme non identifié, portant des traces de tortures visibles au niveau de la tête a été retrouvé dans le quartier industriel à l'endroit communément appelé KUMASE sur les rives du lac Tanganyika dans la zone de NGAGARA, commune de NTAHANGWA, en mairie de Bujumbura. La police de la protection civile s'est dépêchée pour enlever le corps en interdisant les riverains de cet endroit de le photographier et de témoigner devant les journalistes.
13. En date du 23 décembre 2018, un corps sans vie non identifié a été découvert au quartier KANYENKOKO tout près du marché de la localité de la province de RUMONGE. Le corps a été évacué à la morgue de l'hôpital de RUMONGE par des volontaires de la croix Rouge.
14. En date du 25 décembre 2018, un chef des IMBONERAKURE (jeunesses affiliées au parti CNDD-FDD) de la colline NYAGIHOTORA, NTAKIRUTIMANA Elias a été tué d'une balle tirée par un policier NDAYIKENGURUKIYE Simon, le chef de position de cette localité de la commune de MATANA en province de BURURI. Ce policier dit avoir agi en légitime défense. Il a fait savoir que des IMBONERAKURE l'ont cru ivre et ont tenté de le désarmer. Il reconnaît avoir ouvert le feu contre ses agresseurs et touché l'un d'eux qui est décédé sur le champ.
15. En date du 25 décembre 2018, une fillette de six ans, IRISHURA Cynthia a été violée puis tuée sur la colline MIRANGO dans la commune de RYANSORO, province de Gitega. Selon l'administrateur de la commune de RYANSORO, un présumé auteur du crime a été arrêté. Les parents de la victime demandent qu'il soit jugé conformément à la loi.
16. En date du 26 décembre 2018, un corps sans vie de NGENDAMBIZI Germain alias Mustafa, un maçon de métier, âgé de 67 ans a été retrouvé dans la vallée de KABASI-MUHORA sur la colline de BURARANA dans la zone de MUZENGA, commune et province BURURI. La victime présentait des traces de sang au niveau de la bouche. Le cadavre a été évacué par des volontaires de la Croix Rouge vers la morgue de l'hôpital local. Les présumés auteurs de ce meurtre n'ont encore été identifiés mais l'administration à BURURI annonce l'arrestation de Quatre(4) suspects dans le cadre de l'enquête.
17. En date du 29 décembre 2018, un corps sans vie et non identifié d'un homme, âgé d'environ 35 ans a été retrouvé dans la rivière de MUBARAZI juste en dessous du pont séparant les communes de BUGENDANA et de MUTAHO. La victime avait les bras et les jambes attachés par une corde. Le conseiller technique de l'administrateur de la commune de BUGENDANA en charge du développement dit que les enquêtes sont en cours pour connaître les circonstances et les présumés auteurs de cet assassinat.

II. CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de décembre 2018. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés opposants au gouvernement actuel est conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport **vingt-trois (23)** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 1er décembre 2018, des agents de la police ont arrêté Saleh GITABU au chef-lieu de la province BUBANZA. Ils l'ont accusé de rébellion. La veille de cette arrestation, il a été cité par des participants dans une réunion du gouverneur de BUBANZA comme financier des groupes rebelles. Selon ses proches M. GITABU est victime de n'avoir pas contribué pour le parti au pouvoir CNDD-FDD dont il est membre, depuis le début de la crise de 2015.
2. En date du 02 décembre 2018, à 17 H 00, dans la commune de GIHANGA, province BUBANZA, six (6) personnes tous œuvrant dans le commerce dans la province de BUBANZA, ont été interpellés par le Service National de Renseignements(SNR). Toutes ces six (6) personnes sont originaires de la zone NGORO, commune GATARA, province de KAYANZA. Les informations en provenance de cette localité de GIHANGA indiquent que lors de leurs arrestations, le chef du village 4 était là. Ils ajoutent également que à 22 H 00 tous ces 6 personnes ont été conduits par un véhicule en direction vers Bujumbura, pas de nouvelles sur leur lieu de détention.
3. En date du 08 décembre 2018, quatre(4) membres de la coalition AMIZERO Y 'ABARUNDI : NDUWIMANA Zéphérin, NIYIBIZI Félix, KWIZERA André et SIMBAGOYE Jacques, tous résidants dans la commune de BUGANDA, province CIBITOKÉ ont été arrêtés par des IMBONERAKURE (jeunes affiliés au parti CNDD-FDD). Ils sont accusés de désobéir aux ordres d'un chef des IMBONERAKURE de participer aux manifestations organisées à travers tout le pays. Ils ont été battus sévèrement par ces IMBONERAKURE. Certains habitants disent avoir été surpris par le comportement de ces jeunes et réclament la libération de ces 4 personnes. Ils demandent à l'administration communale de libérer ces 4 personnes incarcérées sans motif valable. Le responsable des IMBONERAKURE à BUGANDA, indique que ces quatre (4) membres de la Coalition AMIZERO Y' ABARUNDI sont accusés de tenir une réunion clandestine.
4. En date du 14 décembre 2018, sur la colline GIHOFI, zone BUKEMBA, commune BUKEMBA en province de Rutana, HAVYARIMANA Juvénal a été arrêté par la population de cette localité et conduit au cachot de poste de police de GIHOFI pour avoir hébergé trois tanzaniens soupçonnés d'être des malfaiteurs. Ces derniers ont retourné chez eux.

5. En date du 14 décembre 2018, SABUSHIMIKE Arielle a été interpellée par la police au centre-ville de Bujumbura, en mairie de Bujumbura. Des sources proches de sa famille affirment qu'elle a été arrêtée par des policiers à bord d'un pick-up de la police et qu'elle est détenue au cachot de SNR (Service National de Renseignement) en mairie de Bujumbura.
6. En date du 16 décembre 2018, MPAWENAYO Charles militant de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI, qui fut combattant au sein de l'ancien mouvement rebel FNL (Force Nationale de Libération), résidant dans la commune NYAMURENZA, province NGOZI, a été arrêté chez sa mère par des IMBONERAKURE (jeunesse affiliée du parti CNDD-FDD) assistés par l'administrateur. Ils l'ont directement ligoté. Il serait accusé du refus d'adhésion au parti CNDD-FDD. Sa famille politique réclame sa libération.
7. En date du 18 décembre 2018, NDIKURIYO Audace, enseignant à l'Ecole Fondamentale de NYANKARA en commune et province MAKAMBA a été arrêté par les IMBONERAKURE lorsqu'il se trouvait dans une buvette et un groupe de huit(8) IMBONERAKURE ont exigé à cet enseignant d'acheter pour eux de la bière locale, ce que l'enseignant a refusé. Il s'en est suivi une dispute. Ces IMBONERAKURE ont ensuite accusé NDIKURIYO Audace d'insulter le chef de l'État et d'avoir lancé des propos diffamatoires envers le parti au pouvoir. Ils l'ont ensuite ligoté et ont appelé le responsable du Service National des Renseignements qui est vite arrivé et l'a embarqué vers son bureau pour l'interroger. Il est actuellement détenu au cachot de police à MAKAMBA.
8. En date du 18 décembre 2018, Daniel BASHEMEZE, militant du parti d'opposition FNL fidèle au député Agathon RWASA, a été arrêté par des agents de la police au quartier GISOVU, commune et province BUBANZA. Les mobiles de son arrestation n'ont pas été communiqués selon ses proches
9. En date du 18 décembre 2018, Étienne MUNYANKINDI employé de la société d'assurance du Burundi (SOCABU) a été arrêté par des agents du service national des renseignements. Il a été embarqué alors qu'il se trouvait à son lieu de travail. IL serait accusé d'avoir "séjourné" au Rwanda durant un mois. Il a été interpellé deux jours après son arrivée. MUNYANKINDI avait séjourné au Rwanda pour des soins de santé a-t-on appris de la part de sa famille et proches qui demandent qu'il soit libéré parce que ayant commis aucune infraction si ce n'est que d'aller se faire soigner.
10. En date du 24 décembre 2018, NIYONKURU Albert, alias RWEMBE, un agent de l'ONG Handicap International, résidant en commune MAKAMBA, quartier NYABURUMBA a été arrêté à Bujumbura par des militaires. NIYONKURU Albert s'était rendu à Bujumbura dimanche le 23 décembre 2018 sur invitation de son employeur pour recevoir ses indemnités car cette ONG venait d'arrêter ses activités au Burundi. Il a eu ces indemnités lundi dans l'après-midi. Vers 17 heures, Albert s'est rendu dans un bistrot appelé Chez Gérard, se trouvant sur la route RUMONGE c'est là où il a été arrêté. Selon des informations reçues de la part de ses proches,

un militaire qui habite à MAKAMBA, quartier MUKENKE qui est connu sous le nom de Fidèle, mais travaillant à Bujumbura téléphonait sans cesse Albert depuis dimanche et lui demandait où il est. C'est ce même militaire qui est venu avec d'autres militaires pour l'arrêter et l'ont conduit au cachot du SNR sis à Bujumbura. Jusqu'à maintenant, sa famille ne connaît pas le motif de son arrestation. Sa femme reçoit régulièrement des coups de téléphone anonymes qui l'assomme de cesser de dire que ce militaire connu sous le nom de Fidèle a participé dans l'arrestation de son mari, sinon elle risque de connaître elle aussi le même sort.

11. En date du 26 décembre 2018, quatre (4) membres de la communauté musulmane, en province de MAKAMBA, connus sous les noms de KATANDAZI Saleh, KARENZI Ferouz, NIMBESHA Moussa, NIYUKURI Pascal, ont été interpellés par la police. Ils sont tous accusés par le représentant de leur communauté de désobéissance envers les organes dirigeants de la communauté et de tenir des réunions nocturnes illégales. Ils sont tous gardés au cachot du commissariat communal de police à MAKAMBA.
12. En date du 28 décembre 2018, NTAHOMVUKIYE alias NGOMBO, résidant sur la colline RUTABO, membre de la coalition AMIZERO Y' ABARUNDI et enseignant du secondaire de BUHORO en commune de MABAYI de la province CIBITOKÉ, a été arrêté par les agents du SNR (Service National de Renseignement). Il a été ligoté et embarqué avec sa moto dans le véhicule pick-up sans plaque du responsable du Service National de Renseignement en province de CIBITOKÉ vers une destination inconnue. Les informations en provenance de la localité indiquent que cet enseignant est accusé de ne pas adhérer au CNDD-FDD dans cette commune. Les responsables de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI à CIBITOKÉ et les membres de sa famille demandent des nouvelles de NTAHOMVUKIYE les raisons et l'endroit de sa détention car ils l'ont cherché dans tous les cachots de CIBITOKÉ, en vain.

- **SITUATION CARCERALE.**

A côté des violations ci-avant relatives à l'arrestation et à la détention illégales, ACAT - BURUNDI a pu documenter au cours de ce mois de décembre 2018 des violations commises sur les détenus dans les maisons d'arrêts et a constaté qu'un traitement spécial est réservé aux détenus poursuivis pour des infractions à caractère politiques.

En effet, il s'observe toujours des traitements inhumains et dégradants infligés à certains prisonniers par leurs pairs IMBONERAKURE sous l'œil complice de l'administration pénitentiaire. Ils sont tabassés au su et au vu de l'administration par les IMBONERAKURE ou encore mis au cachot par décision arbitraire de ces mêmes individus. Les cas ci-après illustrent cette situation :

- ✓ NDUWIMANA Jean pierre et un détenu de la prison centrale de MPIMBA qui vient de passer 3 jours dans la chambre dite de correction suite à une intercation entre lui et les prisonniers chargé de la sécurité dans cette maison d'arrêt qui voulaient lui arracher son téléphone. Il est accusé de donner des informations à la radio INZAMBA et HUMURA (deux radios émettant en

ligne). Les IMBONERAKURE qui se trouvent dans cette prison font la pluie et le bon temps du fait qu'ils ne sont jamais inquiétés lorsqu'ils commettent ce genre d'infraction à l'encontre des autres détenus surtout ceux qui sont accusés de crimes à caractères politiques.

- ✓ En date du 11 décembre 2018, NDIKUMANA Fidel , un militaire ex –fab (forces armées burundaises) détenu à la prison centrale de MPIMBA a été lui aussi mis à l'isolement à la suite d'un fanta qu'il venait de s'offrir en commémorant la date du 11 décembre puisque c'est à cette date de l'année 2015 qu'il a été interpellé suite à l'attaque de certains camps militaires par des gens en armes non identifiés. Il a été relâché 11heures après.
- ✓ En date du 17 décembre2018, CIZA augustin lui aussi détenu à la prison centrale de MPIMBA est enfermé à l'isolément pour le simple motif d'avoir dénoncé les IMBONERAKURE qui avait facilité l'évasion d'un autre détenu IMBONERAKURE qui par ailleurs a été rattrapé le lendemain de son évasion dans la zone de KINAMA au nord de la capitale Bujumbura.
- ✓ En date du 17 décembre.2018, un détenu du nom de NIYONDIKO Juvénal a été contraint de passer la nuit hors de sa cellule sous la pluie sans couverture parce qu'il a refusé que les IMBONERAKURE en charge de la sécurité le fouille pendant la nuit sans la présence des autorités pénitentielles de la même prison.
- ✓ En date du 21 décembre 2018, HAVYARIMANA jean prime, emprisonné à la prison centrale de MPIMBA a été battu et emprisonné à l'endroit appelé communément KW'ISOKO pour motif qu'il refusé de prêter ses chaussures à un policier qui voulait jouer au football sur le terrain se trouvant dans cette même maison de détention

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détentions du Burundi ,il s'observe un effectif très élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient accueillir après leurs constructions et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement ,et cela s'explique par la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et purgés leurs peines croupissent encore en prison

Le tableau ci-dessous en est l'illustration :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en Pourcentage
MURAMVYA	100	816	363 dont 9 femmes	453 dont 30 femmes	816%

MPIMBA	800	3913	2019 dont 112 femmes avec 21 nourrissons	1894 dont 59 femmes	489%
GITEGA	400	1204	685 dont 57 femmes	519 dont 29 femmes	301%
RUMONGE	800	1297	356 dont 27 femmes	870 dont 23 femmes	162%

III. CAS D'ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnés dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, font la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils se sont arrogés le droit de malmenager la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de tortures sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **sept(7)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **trois (3)** tortures, et **trois (3)** de viols ont été recensés durant ce mois de décembre 2018.

▪ Cas de tortures.

1. En date du 7 décembre 2018, un commerçant du nom de KABURA Oscar, membre du parti FNL, vivant sur la colline et zone BUTEZI, commune GIHARO de la province de RUTANA, a été battu à mort dans la permanence communale du parti au pouvoir par NTAKARUTIMANA Jonathan (chef de zone GAKUNGU), BIGIRIMANA Gervais(dactylographe communal, BIGIRIMANA Athanase(Représentant zonal à GIHARO du parti au pouvoir), David représentant communal GIHARO du parti au pouvoir) et Ferdinand (chargé des enquêtes des membres qui n'adhèrent pas à leur parti) l'accusant de ne pas adhérer au parti au pouvoir. Tous ces gens sont commandés par HAKIZIMANA Rénovât, représentant communal à GIHARO du parti au pouvoir et membre du conseil communal de cette même commune.

2. En date du 2 décembre 2018, des membres des IMBONERAKURE connus sous les noms d'Anicet NDAYONGEJE et Jean Bosco IRAKOZE ont agressé Jean Marie sur la colline et commune KIBAGO, province MAKAMBA. Selon notre source le jeune élève a été également menacé de représailles notamment de vengeance ethnique : ces IMBONERAKURE lui ont dit que "les tutsis doivent payer ce qu'ils ont fait en 1972", en référence aux massacres de hutus à cette époque. La victime a porté plainte contre ses agresseurs, mais aucune suite n'a été donnée à cette plainte.
3. En date du 09 décembre 2018, BAKURAKUBUSA Leonard, militant fidèle à FNL parti politique d'opposition d'Agathon RWASA, résidant sur la colline de Bigera de la commune MUTAHO, province de GITEGA, a été tabassé par des IMBONERAKURE (jeunes affiliés au parti CNDD-FDD). La victime a été gravement blessée au niveau du visage, des bras et des jambes. Selon le président de la jeunesse du FNL pro-RWASA Agathon dans la commune de MUTAHO, un défaut de remboursement de la créance par le président du CNDD-FDD sur cette colline serait à l'origine de ce passage à tabac. Il a indiqué que ce président du CNDD-FDD a ordonné au chef des IMBONERAKURE sur cette colline de Bigera et à un des élus locaux de cette même colline de le corriger (jargon utilisé souvent par les IMBONERAKURE pour bastonner l'opposant). Ce responsable de la jeunesse du FNL pro-RWASA Agathon dans cette localité déplore que malgré la plainte déposée, ces tortionnaires ont refusé de répondre à la convocation et circulent sans être inquiétés.

Cas de viols.

1. En date du 5 décembre 2018, une petite fille de six (6) ans a été violée par un Militaire sur la colline GAHOMA, zone BUTAHANA, commune MABAYI, province CIBITOKÉ. D'après notre source, ce militaire a été pris en flagrant délit durant l'agression. Ce dernier a été arrêté et mis en détention. La victime a été hospitalisée suite à cette violente agression.
2. Une fillette de six ans, Cynthia IRISHURA de la commune RYANSORO, en province de Gitega a été volée puis tuée ce mardi 27/12/2018 sur la colline MIRANGO. Selon Seconde NDAYISENGA, Administrateur de la commune RYANSORO, un présumé auteur de ce crime a été arrêté. Les parents de la victime demandent que le présumé auteur soit jugé dans un procès de Flagrance.
3. En date du 12 décembre 2018, sur la colline YOVE, zone et commune MUSONGATI en province de RUTANA, IRAKOZE Violette, âgée de 21ans, élève de la 2ème année post-fondamentale au lycée communal de YOVE a été violée par MISIGARO, le préfet des études de ce même lycée communal. Cet acte ignoble s'est produit à cet établissement. Le présumé auteur a été arrêté par la population et conduit au cachot de poste de police de MUSONGATI tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de MUSONGATI pour bénéficier des soins.

- **Coups et blessures volontaires.**

1. En date du 27 décembre 2018, vers minuit, sur la colline BAYAGA, zone GIHARO en commune GIHARO de la province de Rutana, BIGIRIMANA Athanase, représentant des jeunes IMBONERAKURE en zone GIHARO a été blessé au niveau de la tête à l'aide d'une machette par des gens non encore connus lors d'une patrouille nocturne pour chercher des personnes qui s'opposent au parti au pouvoir. La victime a été conduite au centre de santé de GIHARO. Les enquêtes sont en cours pour trouver le présumé auteur.

IV. AUTRES VIOLATIONS.

- **Cas de raquette et pillage.**

Les IMBONERAKURE de la commune KIBAGO circulent dans les ménages surtout ceux des gens de l'opposition et exigent de payer 2000 Fbu pour la contribution aux élections de 2020. Souvent, ils ne donnent pas de reçus. Dès le premier décembre 2018, ils ont changé de stratégie. Ils arrêtent les gens au cours de la route et demandent ces contributions. Celui qui n'a pas de reçus sur lui est obligé de payer de nouveau. Ces IMBONERAKURE arrêtent également les gens qui viennent de la Tanzanie et leur prennent tous leurs biens: argent et matériel. Celui qui résiste est conduit immédiatement au cachot de la police et est accusé de chercher à s'enrôler dans la rébellion.

- **Cas de privation de droit à l'éducation.**

Tous les élèves qui n'ont pas encore payé la contribution aux élections de 2020 ont été chassés de l'école. Cela se fait systématiquement dans toutes les écoles de la province MAKAMBA. Les élèves qui parviennent à avoir ces contributions retournent à l'école pour passer les examens. D'autres restent à la maison et ratent ainsi les examens. La population de la province MAKAMBA s'insurge contre ces directions scolaires qui privent aux enfants le droit d'étudier alors que la contribution aux élections était un acte volontaire.

- **Cas de contribution forcée.**

La population de la commune BUGABIRA dans la province de KIRUNDO se lamente car les autorités locales exigent d'elles la contribution aux élections ainsi que des cotisations pour le compte du parti au pouvoir pour avoir droit aux papiers administratifs. Une certaine Marie, originaire de la colline RUHEHE dans la commune de BUGABIRA de la Province de KIRUNDO témoigne qu'elle voulait une attestation de décès de son défunt mari afin de bénéficier d'une assistance sociale. Les autorités lui ont demandé de payer une somme de 2000 Fbu pour les élections et de 3000 Fbu pour la cotisation du parti CNDD FDD alors qu'elle n'est pas membre de ce parti. Elle dit que c'est une injustice et une violation flagrante.

- **Cas de discours haineux.**

- Dans un discours prononcé par le Gouverneur de la province MAKAMBA ce samedi le 29 décembre 2018, après une marche-manifestation organisée au chef-lieu de la province

MAKAMBA, le Gouverneur a demandé aux membres du CNDD-FDD et plus particulièrement aux IMBONERAKURE de surveiller de près les membres de l'opposition. Ils devront donner un rapport chaque lundi sur les agissements de chaque membre de l'opposition et ce responsable saura quoi faire de ce rapport. Cette déclaration a suscité beaucoup de remous dans le public qui était présent. Cela a aussi inquiété les membres de l'opposition qui se sentent toujours surveillés et qui risquent d'avoir des difficultés à cause des règlements de compte politiques.

- Une activité inhabituelle des IMBONERAKURE s'observe dans la province de KIRUNDO. Selon les habitants de cette province, cette activité anormale s'est manifestée depuis l'appel lancé par le président NKURUNZIZA aux gouverneurs des provinces limitrophes avec le Rwanda. A l'époque, NKURUNZIZA avait sans détours affirmé que des ennemis du Burundi pourraient venir de ce pays et avait ordonné de renforcer les effectifs militaires déjà présents sur plusieurs positions le long de la frontière commune aux deux pays. La population locale affirme que les IMBONERAKURE sont venus en renfort dans cette province et sont inconnus. Ces populations pensent qu'ils auraient été déployés à partir d'autres provinces. Notre source nous affirme qu'à la tombée de la nuit, ces miliciens portent des tenues militaires, qu'ils sont armés de Kalachnikovs et qu'ils procèdent à des patrouilles le long de la frontière avec le Rwanda.

CONCLUSION.

Comme nous l'avions toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice dépend de l'exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

L'appareil judiciaire s'avère également impuissant face aux nombreux cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales opérées par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- ✓ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- D'arrêter et de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme puisque la famille présidentielle dit connaître les noms de ces derniers à travers les récentes révélations de la première dame lors d'une prière

- ✓ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**
De constater et de reconnaître l'échec des négociations inter burundais auxquelles elle assure la facilitation et de se désengager afin que ces négociations soient prises en main par d'autres organisations notamment l'union africaine ou les nations unies

- ✓ **A la communauté Internationale :**
 - User de son influence afin d'amener le gouvernement burundais à des négociations afin que la constitution de de 2005 soit réhabilitée, la seule qui est issue d'un consensus de l'accord d'ARUSHA, lequel accord et qui a démontré son rôle incontestable d'unificateur du peuple burundais.

 - Prendre des mesures urgentes de protection de la population burundaise contre les crimes contre l'humanité perpétrés par le gouvernement.